

Cher adhérent, chère adhérente,

Vous trouverez ci-joint les documents relatifs à votre réinscription au club.

Nous vous demandons de retourner un **DOSSIER COMPLET** comprenant :

1. Les deux pages du « Formulaire de création/renouvellement de licence »
2. La feuille “**Licence**”, pensez à entourer votre licence et cocher les différentes cases !
3. La **Charte de l’adhérent** signée, après l’avoir lue
4. Pour les mineur·e·s, l’**autorisation parentale** signée
5. Le **paiement**, plusieurs possibilités :
 - Par **Carte Bancaire** sur le site du club : arcclubissy.fr/payer-mon-adhesion, ou en flashant le QR Code en bas de cette page (incompatible avec les chèques ANCV et Pass92).
Il n’est pas obligatoire de faire un don à Hello Asso pour régler votre cotisation.
Merci de ne fournir votre dossier qu’après avoir effectué votre paiement
 - Ou par **chèque(s)** à l'ordre de : A C S I M :
 - Paiement en 3 fois : **indiquez les dates d’encaissement au verso**. Le dernier règlement doit être réglé **avant le 15 décembre**
 - Les Pass92, Pass’Sport et chèque(s) ANCV sont acceptés
6. Optionnel : Un **Relevé d’Identité Bancaire** (RIB) pour les personnes pratiquant la compétition (sauf s’il a déjà été fourni)

Vous pourrez nous remettre votre dossier lors des permanences au Palais des Sports du vendredi 8 septembre entre 13 et 20h et samedi 9 septembre entre 10h et 18h, ou le déposer dans la corbeille prévue à cet effet au Club House.

Une fois votre dossier traité, vous recevrez la licence par email. Il sera aussi possible de la télécharger depuis votre espace licencié sur www.ffta.fr

Nous vous remercions et vous souhaitons une année sportive pleine de réussite.

Le bureau

Pour payer son adhésion
c’est plus simple par ici



Étape 1 : Identité et informations administratives

Création (1^{ère} licence) ou Renouvellement N° licence : _____ Transfert

- Dans le cas du renouvellement de votre adhésion, ne remplir que votre numéro de licence, nom et prénom, sauf si vous avez des modifications à y apporter.
- Les informations relatives aux parents des licenciés nés à l'étranger sont obligatoires dans le cadre du contrôle de l'honorabilité pour toutes celles et ceux qui occupent des fonctions (dirigeants, encadrants, arbitres).
- La donnée marquée d'une * est une déclaration volontaire de la part du licencié/e, elle n'est pas obligatoire

<p>Civilité</p> <p>NOM d'usage :</p> <p>NOM de naissance :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance :</p> <p>CP de naissance :</p> <p>Lieu de naissance :</p> <p>Adresse :</p> <p>Code postal :</p> <p>Ville :</p> <p>☎ Mobile :</p> <p>✉ :</p>	<p><u>Nationalité</u> :</p> <p><input type="checkbox"/> Française</p> <p><input type="checkbox"/> Étrangère (Précisez) :</p> <p>Pays de naissance si né(e) à l'étranger :</p> <p><u>Si né(e) à l'étranger</u> :</p> <p>NOM de la mère :</p> <p>Prénom de la mère :</p> <p>NOM du père :</p> <p>Prénom du père :</p> <p>Etes-vous en situation de handicap* : <input type="checkbox"/></p>
---	---

Les catégories d'âges

	Adhérent(e) né(e)	Catégories d'âges	Age en 2024
Adultes	Avant le 01.01.1965 Entre le 01.01.1965 et le 31.12.1984 Entre le 01.01.1985 et le 31.12.2003	(S3) Senior3 (S2) Senior2 (S1) Senior1	60 ans et plus 40 à 59 ans 21 à 39 ans
Jeunes	Entre le 01.01.2004 et le 31.12.2006 Entre le 01.01.2007 et le 31.12.2009 Entre le 01.01.2010 et le 31.12.2010 Entre le 01.01.2012 et le 31.12.2013	U 21 U 18 U 15 U 13	18 à 20 ans 15 à 17 ans 13 à 14 ans 11 à 12 ans
Poussins	Après le 01.01.2014	U 11	10 ans et moins

Étape 2 : Choix du type de licence

(votre club vous délivrera les informations adaptées à votre type de pratique)

<u>21 ans et plus en 2024</u>	<u>- de 21 ans en 2024</u>	<u>Licences convention</u>
<input type="checkbox"/> Adulte pratique en compétition <input type="checkbox"/> Adulte pratique en club <input type="checkbox"/> Adulte sans pratique	<input type="checkbox"/> Jeunes (U13 à U21) <input type="checkbox"/> Poussins (U11)	Convention FFSU N° : _____ Convention UNSS N° : _____ Convention FFSA N° : _____

Étape 3 : Assurance

L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence fédérale et ce pour toutes les offres de licences dans le cadre du contrat Maif N°4228719N. Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance individuelle (article L321-6 du code du sport) dont les détails et les options sont présentés dans la notice assurance jointe **dont vous devez prendre connaissance**.

- Je reconnais avoir reçu la notice jointe, et avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FFTA.
- Je souscris à l'assurance individuelle accident avec ma licence (0.28cts €)
- OU**
- Je refuse de souscrire à l'individuelle accident de la FFTA et dans ce cas je renonce à toute indemnisation par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc.

Etape 4 : Santé

- Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé
 J'ai répondu NON à toutes les questions, je n'ai donc pas de certificat médical à fournir en pour prendre ou renouveler ma licence

OU

- Je fournis un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition

Personnes à joindre en cas de besoin (renseignement obligatoire pour les mineurs) :

Nom	Prénom	Téléphone	Responsable légal

Dopage (archer mineur)

- J'autorise Je refuse

Tout préleveur, agréé par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive lors d'un contrôle antidopage. Je reconnais que l'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon susceptible d'entraîner des sanctions auprès de l'AFLD.

Etape 5 : Communication et informatique

- J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéos...) par mon club dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique du tir à l'arc.

En souscrivant à une licence fédérale, je reconnais que la Fédération Française de tir à l'arc (FFTA) et ses instances déconcentrées peuvent être amenés à capter et utiliser mon image dans le cadre de la promotion et du développement du tir à l'arc à l'occasion de manifestations sportives à des fins non commerciales.

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auprès de la Fédération Française de Tir à l'Arc, responsable du traitement, pour l'enregistrement de la licence et les activités fédérales. Elles sont destinées à la FFTA, aux membres affiliés ou de droit de la FFTA. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission de service public et votre consentement. Elles sont conservées pendant toute la durée de validité de la licence FFTA. Elles seront supprimées à partir de trois ans à partir de la fin de validité de ladite licence.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant). Ces droits peuvent être exercés en vous adressant directement à la FFTA soit par voie postale (12 place George Pompidou - 93160 – Noisy-le-Grand) ou à l'adresse support-informatique@ffta.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Etape 6 : Conduite de l'archer et de l'archère

En adhérent à la FFTA, l'archer s'engage :

- à respecter les statuts et règlements de la fédération, de ses instances déconcentrées et de son club ;
- à respecter les autres licenciés, dirigeants, officiels et professionnels concourant au bon déroulement de la pratique ;
- à respecter la charte éthique et déontologique de la FFTA ;

Etape 7 : Contrôle de l'honorabilité

Information spécifique à l'attention des licenciés entraîneurs, bénévoles dirigeants et arbitres :

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (entraîneur, moniteur, coach, bénévole ou rémunéré) et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (membre comité directeur) et/ou d'officiel technique au sens des articles L.212-1 et L 322-1 du code du sport. A ce titre, si je réponds à l'un de ces cas, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFTA aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

En cas de refus, vous ne pouvez plus et vous ne devez plus exercer les missions listées ci-dessus.

Nom du signataire (ou responsable légal)

Date

Signature (obligatoire)



Licence

Tarif licence

Entourez votre formule !

	Adultes (21 et plus en 2024)	Jeunes (-21 ans en 2024)	Senior 3 (+60 ans) sans compétition
ACSIM + FFTA	175€	150€	160€
ACSIM + FFTA (Famille)	160€	135€	
ACSIM + FFTA + Convention UNSS/FFSU/FFSA/FFH	120€	120€	
ACSIM 2e club	100€	100€	

J'ai besoin d'une facture : OUI NON

Si oui, la facture est à établir au nom :

Je possède un badge : OUI NON

(Cette information nous permet de réactualiser votre badge).

J'ai le niveau "Flèche bleue", je souhaite obtenir un badge : OUI NON

(Le badge est délivré contre une caution de 15€ en espèces).

Commentaire(s) de l'adhérent-e :

Signature :



CHARTRE DE L'ADHÉRENT

Cette Charte reprend les principales règles de sécurité, de fonctionnement et de vivre ensemble de notre association.

Au club ou en compétition, votre comportement doit rester courtois et respectueux des personnes et des biens.

Sécurité

- Respectez les consignes de sécurité et règles d'utilisation des pas de tir qui sont affichées sur les pas de tir.
- Pratiquez, en toute sécurité, à une distance qui correspond à votre niveau.
- Par mesure de sécurité, il est interdit d'armer vers le haut.
- L'usage du pas de tir à 70m est réservé aux archer·e·s confirmé·e·s.
- L'accès grâce au badge est réservé aux personnes majeures et ayant obtenu la flèche bleue. Les mineur·e·s doivent pratiquer en présence d'un adulte.
- Si vous souhaitez inviter un·e archer·e extérieur, veuillez avertir préalablement le comité directeur (Président·e, Trésorier·e, Secrétaire) de l'association par mail à arcclub.issy@gmail.com.

Fonctionnement

- Les clubs est ouvert de 8h30 à 22h00 en semaine, et de 8h30 à 20h00 le samedi-dimanche, sauf le 25 décembre, le 1er janvier et le 1er mai.
- Rangez vos blasons après utilisation et balayez les pas de tir.
- Veillez à éteindre les lumières et chauffages en quittant les pas de tir et le club.
- Pensez à fermer et verrouiller la porte arrière si vous êtes le dernier à quitter les installations.
- Les inscriptions en concours se font via l'espace adhérent du site du club.
- Les modalités de prise en charge et de remboursement sont précisées sur le site.
- La tenue du club est obligatoire pour toutes les manifestations prises en charge financièrement par le club, individuellement ou par équipe.

Vivre Ensemble

- N'hésitez pas à participer à la vie du club : séances de rangement, Coupe des Miss, activités internes, ...
- Laissez les locaux propres, nettoyez et rangez la vaisselle utilisée, marquez vos articles dans le réfrigérateur.
- Il est interdit de fumer dans l'enceinte du club.
- Les animaux ne sont pas autorisés sur les installations sportives mises à disposition par la ville.
- La consommation d'alcool n'est autorisée que lors de manifestations officielles et festives ou sur accord du bureau.

Merci !

Signature :



Autorisation parentale pour mineur

Je soussigné-e : (parent / tuteur)
demeurant :
autorise mon enfant :
à pratiquer le tir à l'arc au sein de l'Arc club d'Issy-les-Moulineaux (ACSIM).

Autorisation en cas d'accident :

J'autorise le club à prendre toute disposition en cas d'accident et d'hospitalisation éventuelle.

Séances :

A la fin des cours "jeunes", mon enfant est autorisé à quitter seul le club.

Sorties :

Je note que mon accord sera sollicité pour les déplacements et sorties qui pourraient être proposés à mon enfant par le club.

Le : / /

A :

Signature (parent / tuteur)



Modalités de remboursement

 **Ne pas inclure cette feuille dans votre dossier** 

Afin d'accélérer et de faciliter les nombreux remboursements effectués par notre Trésorier-e, nous demandons aux personnes qui le souhaitent d'accompagner le dossier d'inscription d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB).

Dans le but d'établir une comptabilité rigoureuse, quelques règles simples doivent être observées. Le bureau vous remercie de bien vouloir en prendre connaissance et de veiller à les respecter :

- Toute demande de remboursement doit être accompagnée du formulaire de remboursement (modèle joint et disponible au club house et sur l'intranet du club). Il ne sera pas effectué de remboursement sans le formulaire.
- Les demandes de remboursement doivent être accompagnées des justificatifs correspondant aux dépenses effectuées.
- Les remboursements sont effectués par virement : merci de fournir un RIB.
- En dehors des dépenses validées par défaut par le bureau (remboursement de compétition, déplacement en Championnat de France), les adhérent.e.s doivent préalablement demander et obtenir l'accord du bureau de l'ACSIM pour le remboursement de dépenses spécifiques (participation financière aux stages, achat de matériel...)
- Les règles de remboursement sont consultables sur le site internet du club.

Tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

En vous remerciant de votre compréhension,

Le bureau